

## BAREME DES HONORAIRES

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

### ALFRED UGUR

#### Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires **TTC** charge Vendeur\*\* calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

De 0€ à 50000€ :	6000,00€
De 50001€ à 100000€ :	10,00%
De 100001€ à 150000€ :	9,00%
De 150001€ à 200000€ :	8,00%
De 200001€ à 300000€ :	7,00%
De 300001€ à 450000€ :	6,00%
De 450001€ à 650000€ :	5,00%
Au delà de 650001€ :	4,00%

\*\*Précision figurant sur le mandat de vente / Charge acquéreur en cas de mandat de recherche

#### Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT à la charge du vendeur\*\*\* calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

##### Achat - Vente de fonds de commerce

1 à 25 000€ :	5 000€ HT
25 001 à 50 000€ :	7 500€ HT
50 001 à 100 000€ :	10 000€ HT
100 001 à 250 000€ :	10% HT
250 001 à 750 000€ :	9% HT
750 001€ et plus :	8% HT

##### Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :

1 à 500 000€ :	5.99% HT (minimum de 5 000€ HT)
500 001 à 1 000 000€ :	4.99% HT
Au dessus de 1 000 001€ :	3.99% HT

##### Cession de bail :

Honoraires HT : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

##### Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires HT : 10 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT

\*\*\*sauf convention contraire précisée sur le mandat

#### Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires HT: de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

\* Chaque mandataire est juridiquement indépendant. Barème conseillé au 03/01/2025